

## EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

---

**OBJET :** Délibération Gentilé Département

Séance du 24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le dix-sept avril deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27.**

**Membres présents :** MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEAIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

**Membres absents excusés :** MM. FERRARI Jean (représenté par Mme CARRARA Carole), PESENTI Philippe (représenté par M. ARGENTI Bernard), Mme LETRAY Marie-Odile (représentée par Mme ROSIER Nicole).

**Membres absents :** MM. HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

**Secrétaire de séance :** Mme BOURDONCLE Annie.

**Soit : 19 présents, 3 pouvoirs.**

Conformément à la demande du Département de l'Ain, la Commune a participé à la démarche visant à doter les habitants de l'Ain d'un gentilé.

A cet effet, une consultation a été organisée en mairie afin de retenir un nom sur les trois propositions effectuées par le Département. Une urne a été déposée en mairie du 15 février au 10 avril 2018 permettant à chacun de déposer librement un flyer de consultation exprimant son choix.

Ci-dessous, les résultats des votes reçus en mairie :

- Initiaïn/Initiaïne = 10
- Aindinois/Aindinoise = 58
- Ainain/Ainaine = 4
- Blancs : 4
- Nuls : 2

Sur ce fondement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir sur la commune d'Hauteville-Lompnes la proposition des « Aindinois, Aindinoise » qui sera transmise au Département.

Le Conseil Municipal, Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**ACCEPTE A 16 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE** (Mme ROSIER Nicole, Mme LETRAY Marie-Odile représentée par Mme ROSIER Nicole), **4 ABSTENTIONS** (MM. CHARVOLIN Roch, Jacques RABUT, Mmes JOLY Fabienne, TREUVELOT Catherine), de retenir la proposition des « Aindinois/Aindinoise ».

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Bernard ARGENTI.